



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA

Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, RAMACKERS

CD : M. FORNARELLI

Excusé : M. LE PRUNENNEC

PV du 2 décembre 2025

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs**.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonnes.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture du stade du Breuil les jours fériés en 2025.

Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Fermetures annuelles de tous les équipements intérieurs et extérieurs :
 - du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026,
 - les jours fériés.
- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Arrêté Municipal de la Mairie de PALAISEAU

Fermeture du terrain synthétique su stade George Collet à partir du 3 novembre 2025 au 1^{er} mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de BREUILLET

Fermeture des terrains de la Plaine des Sports du vendredi 12 décembre 2025 à partir de 20h00 jusqu'au dimanche 14 décembre 2025 20h00.

Arrêté Municipal de la Mairie de VERT LE GRAND

Fermeture du complexe sportif Serge DASSAULT du vendredi 21 novembre 2025 jusqu'à nouvel ordre.



Arrêté Municipal de la Mairie de MONTGERON

Fermeture des installations du COSEC du samedi 6 décembre 2025 au dimanche 7 décembre 2025 inclus.

COUPES

A jouer le 13 décembre 2025

- **U14 (cadrage avant 1/16^{èmes})**

A jouer le 21 décembre 2025

- **SENIORS DISTRICT (cadrage avant 1/8^{èmes})**
- **CDM (cadrage avant 1/8^{èmes})**
- **U16 à jouer le 7 décembre 2025 (cadrage avant 1/16^{èmes})**
- **U14 à jouer le 13 décembre 2025 (cadrage avant 1/16^{èmes})**

PROCHAIN TIRAGE le 16 décembre 2025 à 18h30

Au District - Institut Gaston Villadier

A jouer le 10 janvier 2026

- **U14 (1/16^{èmes} de finale)**
- **SENIORS F A 11 (cadrage avant ¼)**
- **SENIORS F A 8 (cadrage avant ¼)**
- **U18 F A 8 (cadrage avant ¼)**

A jouer le 11 janvier 2026

- **SENIORS ESSONNE (1/16^{èmes} de finale)**
- **U18 (1/16^{èmes} de finale)**
- **U16 (1/16^{èmes} de finale)**

Rappel :

A partir des seizeièmes de finale, les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en coupe L.P.I.F.F. devront présenter une équipe :

- article 4.4 du règlement de la Coupe de l'Essonne Seniors,
- article 4.5 du règlement des Coupes de l'Essonne U18 et U14
- article 4.6 du règlement de la Coupe de l'Essonne U16.

CALENDRIERS

Seniors F à 8

Courriel de LINAS MONTLHERY ESA en date du 1^{er} décembre 2025

demandant à désengager son équipe évoluant en Seniors F à 11 * D1 pour l'intégrer en Seniors F à 8.



Refus de la Commission.
Le critérium est trop avancé pour intégrer une nouvelle équipe.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

Seniors

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

PAYS LIMOURS ENT

Seniors D1	14h30	Accord de la Commission.
Seniors D5/C	14h30	Accord de la Commission.

Du 7 décembre 2025 au 15 mars 2026

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 18 OCTOBRE 2025

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 54928222 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / VIGNEUX FCO 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 9 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

FMI NON PARVENUE DU 15 NOVEMBRE 2025

Seniors F à 8

Match n° 54927995 * STE GENEVIEVE FC 1 / DOURDAN SPORTS 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 22 NOVEMBRE 2025

Seniors F à 8

Match n° 54927965 * DOURDAN SPORTS 1 / SACLAS MERREVILLE US 1 * Seniors F à 8

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande à DOURDAN SPORTS de donner les droits Footclubs au dirigeant Seniors F à 8.

U15 F à 8

Match n° 54928211 * BRETIGNY FCS 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * U15 F à 8 * Poule B

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.



Lecture du rapport du club recevant.

Amende réglementaire à BRETIGNY FCS pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).

1^{er} avertissement et amende réglementaire à LINAS MONTLHERY ESA pour non-connaissance des identifiants.

U18 F à 8

Match n° 54928092 * VIRY CHATILLON ES 1 / TROIS VALLEES FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} avertissement et amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour absence de la tablette.

FMI NON PARVENUES DU 29 NOVEMBRE 2025

U18 F à 8

Match n° 54928125 * VIRY CHATILLON ES 1 / MILLY GATINAIS FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

Seniors F à 11 * D1

TI 72h du 29 novembre 2025 à jouer à une date ultérieure

PALAISEAU US 1 / ST MICHEL FC 91 1

Matchs à jouer le 20 décembre 2025

VAL YERRES CROSNE 1 / ST MICHEL FC 91 1 remis du 25 octobre 2025

LINAS MONTLHERY ESA 1 / PALAISEAU US 1 remis du 15 novembre 2025

Match n° 54652333 du 29 novembre 2025

LONGJUMEAU FC 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1

Courriel de LINAS MONTLHERY ESA en date du vendredi 28 novembre 2025 à 10h42 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de LINAS MONTLHERY ESA 1.

Seniors F à 8

Matchs à jouer le 20 décembre 2025

VIGNEUX FCO 1 / DOURDAN SPORTS 1 remis du 25 octobre 2025

TROIS VALLEES FC 2 / BOUSSY-QUINCY FC 1 remis du 22 novembre 2025

ETAMPES FC 2 / AIGLE FERTOISE 1 remis du 22 novembre 2025



Demande de changement d'horaire via Footclubs

STE GENEVIEVE FC 1 / VIGNEUX FCO 1 du 6 décembre 2025

Demande de STE GENEVIEVE FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (gestion des terrains et des vestiaires) pour jouer à 17h30, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 54927998 du 29 novembre 2025

SACLAS MERREVILLE US 1 / ETAMPES FC 2

Demande de SACLAS MERREVILLE US de changement de date et d'horaire via Footclubs le 27 novembre 2025 pour jouer le 1^{er} décembre 2025 à 20h45.

Accord d'ETAMPES FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (rencontre U15 F), sous réserve de l'éclairage.

Amende réglementaire à SACLAS MERREVILLE US pour demande tardive.

Match n° 54928002 du 6 décembre 2025

BOUSSY-QUINCY FC 1 / COUDRAYSIEN FC 1

En raison d'une rencontre U14 à la même heure, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

U15 F à 8

Match remis du 8 novembre 2025 à jouer le 20 décembre 2025

ST MICHEL FC 91 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1 * Poule B

U18 F à 8

TI 72h du 29 novembre 2025 à jouer le 20 décembre 2025

MAROLLES US FC 1 / VILLABE ETS 1

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

VIGNEUX FCO 1/ TROIS VALLEES FC 1 du 6 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 14h00 au stade des Bergeries à DRAVEIL (terrain synthétique).

Match n° 54928124 du 28 novembre 2025

SACLAS MERREVILLE US 1 / VIGNEUX FCO 1

Courriels de SACLAS MERREVILLE US et de VIGNEUX FCO.

Demande de SACLAS MERREVILLE US de changement d'horaire via Footclubs, le 28 novembre 2025 pour jouer à 15h30.

Accord de VIGNEUX FCO

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à SACLAS MERREVILLE US pour demande tardive.



Match n° 54928130 du 6 décembre 2025

MILLY GATINAIS FC 1 / SACLAS MEREVILLE US 1

Demande de SACLAS MEREVILLE US de changement d'horaire via Footclubs.

Refus du club adverse.

La Commission maintient la rencontre à l'horaire officiel.

Match n° 54928131 du 6 décembre 2025

VIRY CHATILLON ES 1 / PAYS LIMOURS ENT 1

Demande de VIRY CHATILLON ES de changement de date et d'horaire via Footclubs pour jouer le 7 décembre 2025 à 13h00.

Refus du club adverse.

La Commission maintient la rencontre le 6 décembre 2025 à 15h00.

Match n° 54928100 du 13 décembre 2025

TROIS VALLEES FC 1 / SACLAS MEREVILLE US 1

Demande de SACLAS MEREVILLE d'inversion de la rencontre et de changement d'horaire via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission pour jouer à 15h30 au stade des Hautes Croix (terrain synthétique) à MERREVILLE, sous réserve de l'éclairage.

Le match retour (n° 54928140) se déroulera à BRUYERES LE CHATEL le 24 janvier 2026 à 15h15.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 30 NOVEMBRE 2025

D2/A

Match n° 53711515 * MORSANG SUR ORGE FC 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

Match n° 53711517 * COURCOURONNES FC 1 / FLEURY 91 FC 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

D3/A

Match n° 54572652 * EVRY COURCOURONNES 1 / WISSOUS FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.



D4/A

Match n° 53712538 * COUDRAYSIEN FC 2 / MNVDB FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

D4/B

Match n° 53713277 * MONTGERON ES 2 / GIF SFOC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

D5/C

Match n° 53715438 * ETAMPES FC 2 / EVRY COURCOURONNES 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 9 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 30 novembre 2025 à jouer le 21 décembre 2025

MAROLLES US FC 1 / MNVDB FC 3 * D5/C

Match remis du 23 novembre 2025 à jouer le 11 janvier 2026

DRAVEIL FC 3 / DOURDAN SPORTS 2 * D4/A

Demande de changement de terrain via Footclubs

VERRIERES LE BUISSON 1 / BONDOUNFLE AMC 1 * D2/B du 7 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Robert Desnos N°2 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

SAVIGNY FOOT CO 1 / DRAVEIL FC 1 * D1 du 7 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 16h00 au parc des Sports Jean Moulin 2 (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ST GERMAIN LES ARPAJON 2 / WISSOUS FC 2 * D5/A du 7 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 14h30.



Demande de changement d'horaire via Footclubs

BOISSY FC 91 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D4/A du 7 décembre 2025

Demande de BOISSY FC 91.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème d'éclairage) pour jouer à 14h30.

Match n° 53715433 du 30 novembre 2025

AIGLE FERTOISE 2 / VERT LE GRAND US 1 * D5/C

Demande d'AIGLE FERTOISE de changement d'horaire via Footclubs, le 27 novembre 2025 pour jouer à 14h45.

Accord de VERT LE GRAND US.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à AIGLE FERTOISE pour demande tardive.

Match n° 53715434 du 30 novembre 2025

PAYS LIMOURS ENT 2 / VILLEMOISSON FC 1 * D5/C

Demande de PAYS LIMOURS ENT de changement d'horaire via Footclubs, le 28 novembre 2025 pour jouer à 14h30.

Accord de VILLEMOISSON FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à PAYS LIMOURS ENT pour demande tardive.

Match n° 53711656 du 7 décembre 2025

VIRY CHATILLON ES 2 / IGNY AFC 3 * D2/B

Demande de VIRY CHATILLON ES de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 14h30.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h00.

Match n° 53711840 du 7 décembre 2025

VAL YERRES CROSNE 3 / EVRY COURCOURONNES 1 * D3/A

Demande de VAL YERRES CROSNE de changement d'horaire et de terrain via Footclubs pour jouer à 14h30 au stade Pierre Mollet N°2 à YERRES (terrain synthétique).

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h00 au stade Henri Hurt N°1 à CROSNE.

Match n° 53712545 du 7 décembre 2025

GRIGNY FC 1 / COUDRAYSIEN FC 2 * D4/A

Demande de COUDRAYSIEN FC de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h00.

Match n° 53713286 du 7 décembre 2025

BOISSY FC 91 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D4/B

Demande de BOISSY FC 91 d'inversion de la rencontre et de changement d'horaire via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission pour jouer à 17h00 au stade Gaston Cornu à (terrain synthétique) à ST GERMAIN LES ARPAJON, sous réserve de l'éclairage.

Le match retour (n° 53713346) se déroulera à BOISSY SOUS ST YON le 22 mars 2026 à 14h30.



Match n° 53715441 du 7 décembre 2025

MNVDB FC 3 / ORSAY BURES FC 3 * D5/C

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 14h00.

Match n° 53715443 du 7 décembre 2025

VERT LE GRAND US 1 / PAYS LIMOURS ENT 2 * D5/C

Arrêté de fermeture de la Mairie de VERT LE GRAND.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 53714683 remis au 21 décembre 2025

ST VRAIN FC 2 / ST MICHEL FC 91 3 * D5/B

Reprise du dossier.

Courriel de ST VRAIN FC.

En raison d'une rencontre Seniors (D2/A) à 14h00, la Commission reporte la rencontre au 11 janvier 2026 à 14h00.

COUPE ESSONNE CDM

Match n° 55224656 du 21 décembre 2025

PORT. ULIS 5 / BOISSY FC 91 5

Demande des PORT. ULIS de changement de date et d'horaire via Footclubs pour jouer le 18 décembre 2025 à 20h30.

Refus de BOISSY FC 91.

En raison d'une rencontre LPIFF pour PORT. ULIS, la Commission reporte la rencontre au 11 janvier 2026.

CHAMPIONNAT CDM

TI 72h du 30 novembre 2025 à jouer à une date ultérieure

ST CHERON ES 5 / OLLAINVILLE AS 5 * D2

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 15 NOVEMBRE 2025

D3/A

Match n° 53723344 * BONDOUNFLÉ AMC 1 / MASSY 91 FC 3

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

FMI NON PARVENUE DU 22 NOVEMBRE 2025

D4/D

Match n° 54604777 * VIRY CHATILLON ES 3 / VILLEMOISSON FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.



1^{er} avertissement et amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour absence de la tablette.

FMI NON PARVENUES DU 29 NOVEMBRE 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 9 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 53723737 * ST GERMAIN SAINTRY 1 / PARAY FC 2 * U14 D3/D

Match n° 54591561 * MILLY GATINAIS FC 1 / COURCOURONNES FC 2 * U14 D4/A

Match n° 54604035 * ULIS CO 3 / VIGNEUX FCO 4 * U14 D4/B

Match n° 54604401 * ETAMPES FC 3 / ORSAY BURES FC 2 * U14 D4/C

D2/A

Match n° 53719208 * EPINAY ATHLETICO FC 1 / DRAVEIL FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

D3/A

Match n° 53723353 * GRIGNY FOOTBALL 91 3 / COUDRAYSIEN FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

D3/D

Match n° 54379019 * JEUNESSE ETAMPOISE 1 / DOURDAN SPORTS 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

D4/A

Match n° 54591556 * TREMPLIN FOOT 3 / PLESSIS PATE ES 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

D4/A

Match n° 54591557 * JANVILLE LARDY ASL 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.



La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

TI 72h du 29 novembre 2025 à jouer le 20 décembre 2025

MAROLLES US FC 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D4/D

TI FMI du 29 novembre 2025 à jouer le 20 décembre 2025

ST VRAIN- VERT LE GRAND ENT 2 / EVRY FC 4 * D4/C

Match remis du 18 octobre 2025 à jouer le 20 décembre 2025

TREMLIN FOOT 3 / JANVILLE LARDY ASL 1 * D4/A

Demandes de changement de terrain via Footclubs

SOISY SUR SEINE AS 1 / ETAMPES FC 1 * D3/A du 6 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Marchand (terrain stabilisé).

EPINAY SUR ORGE SC 4 / BREUILLET FC 1 * D4/E du 6 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade du Breuil N°1 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

MASSY 91 FC 3 / GRIGNY FOOTBALL 91 3 * D3/A du 6 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 14h00 au stade Robert Diaz (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MENNECY CS 3 / JUVISY ACADEMIE 2 * D4/E du 6 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 15h30.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MENNECY CS 2 / ULIS CO 2 * D3/B du 6 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 15h30.

EVRY COURCOURONNES 2 / VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1 * D4/B du 6 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 13h30.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs et courriels de SACLAS MERREVILLE US et de MASSY 91 FC

SACLAS MERREVILLE US 1 / MASSY 91 FC 4 * D4/D du 6 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 13h30.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs et courriel de MONTGERON et courrier de la Mairie de MONTGERON

MONTGERON FC 3 / ETAMPES FC 2 * D4/C du 6 décembre 2025

Courrier de la Mairie de MONTGERON. Terrains indisponibles au stade du Cosec M. T. Eyquem.

Demande de MONTGERON ES.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (fermeture du stade du Cosec M. T. Eyquem) pour jouer à 14h30 au stade Pierre de Coubertin 1 (terrain en herbe).



Demande de changement d'horaire via Footclubs

VILLABE ETS 1 / VIGNEUX FCO 1 * D2/B du 6 décembre 2025

Demande de VILLABE ETS.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match U18 F à 15h00) pour jouer à 17h00, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 53723448 du 15 novembre 2025

LISSOIS FC 1 / ULIS CO 2 * D3/B

Reprise du dossier.

Courriel de LISSOIS FC.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande à l'arbitre et aux ULIS CO le résultat de la rencontre pour sa réunion du 9 décembre 2025.

Match n° 53723017 du 6 décembre 2025

PALAISEAU US 2 / VERRIERES LE BUISSON 1 * D2/A

Demande de PALAISEAU US d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission pour jouer à 14h00 au stade Robert Desnos N°2 (terrain synthétique) à VERRIERES LE BUISSON, sous réserve de l'éclairage.

Le match retour (n° 53723057) se déroulera à PALAISEAU le 11 avril 2026 à 14h00.

Match n° 54379022 du 6 décembre 2025

MONTGERON ES 1 / EVRY COURCOURONNES 1 * D3/D

Courriel de MONTGERON ES.

Courrier de la Mairie de MONTGERON. Terrains indisponibles.

Demande de MONTGERON ES d'inversion de la rencontre et de changement d'horaire via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission pour jouer à 16h00 au stade Joséane Adelaïde (terrain synthétique) à EVRY COURCOURONNES, sous réserve de l'éclairage.

Le match retour (n° 54379617) se déroulera à MONTGERON le 11 avril 2026 à 16h30.

Match n° 54379021 du 6 décembre 2025

DOURDAN SPORTS 2 / LONGJUMEAU FC 2 * D3/D

Demande de DOURDAN SPORTS de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 12h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h00.

Match n° 54604042 du 6 décembre 2025

BOUSSY-QUINCY FC 1 / EPINAY SUR ORGE SC 3 * D4/B

Courriel de BOUSSY-QUINCY FC demandant un changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 17h30.

Refus de la Commission.

La Commission maintient la rencontre à 16h00 (la rencontre Seniors F à 8 est reportée).

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC pour non-utilisation de Footclubs.



CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUE DU 29 NOVEMBRE 2025

D1

Match n° 53719208 * LINAS MONTLHERY ESA 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MNVDB FC 1 / VILLEBON SPF 1 * D2 du 6 décembre 2025

Demande de MNVDB FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation du terrain) pour jouer à 16h15, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 53722595 du 8 novembre 2025

MENNECY CS 1 / BRUNOY FC 2 * D2

Reprise du dossier.

La Commission demande le résultat de la rencontre aux deux clubs pour sa réunion du 9 décembre 2025.

COUPE ESSONNE U16

Match n° 55224610 du 21 décembre 2025

COUDRAYSIEN FC 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1

Reprise du dossier.

Refus de la Commission.

Le 11 janvier 2026 est le prochain tour de Coupe (seizième de finale).

La Commission maintient la rencontre le 21 décembre 2025.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 23 NOVEMBRE 2025

D2/A

Match n° 53719424 * VIRY CHATILLON ES 1 / FLEURY 91 FC 3

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

D4/C

Match n° 54583491 * ULIS CO 2 / MAROLLES US FC 1

Reprise du dossier.



2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 9 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUES DU 30 NOVEMBRE 2025

D1

Match n° 53719208 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / EVRY COURCOURONNES FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

D2/A

Match n° 53719208 * PARAY FC 2 / VIRY CHATILLON ES 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

D3/A

Match n° 53719915 * PAYS LIMOURS ENT / MORSANG SUR ORGE FC

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

D4/A

Match n° 54582295 * STE GENEVIEVE FC 2 / ATHIS-MONS USO 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

TI 72h du 30 novembre 2025 à jouer à une date ultérieure

EPINAY SUR ORGE SC 2 / MORANGIS CHILLY FC 1 * D3/B

MAROLLES US FC 1 / BALLAINVILLIERS AS 2 * D4/C

Matchs remis du 16 novembre 2025 à jouer le 11 janvier 2026

BONDOUFLÉ AMC 1 / BENFICA YERRES 1 * D4/B



Demande de changement de terrain via Footclubs

IGNY AFC 1 / MASSY 91 FC 3 * D4/B du 7 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Moulin (terrain synthétique).

Match n° 54582717 du 23 novembre 2025

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 3 / RIS ORANGIS US 3 * D4/B

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Lecture du courriel d'ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE nous informant d'une inversion du résultat.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 3 : 2 buts

RIS ORANGIS US 3 : 6 buts

Match n° 54582297 du 30 novembre 2025

MNVDB FC 2 / JEUNESSE ETAMPOISE 2 * D4/A

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du courriel de MNVDB FC.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de JEUNESSE ETAMPOISE 2.

Amende réglementaire à JEUNESSE ETAMPOISE.

Match n° 53720041 remis au 7 décembre 2025

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / DRAVEIL FC 2 * D3/B

Reprise du dossier.

Demande d'ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 11h00.

Refus de DRAVEIL FC.

Au vu du motif invoqué (manque de vestiaires), la Commission reporte la rencontre au 11 janvier 2026.

Match n° 54704791 du 7 décembre 2025

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 2 / MAROLLES US FC 1 * D4/C

Arrêté de fermeture de la Mairie de VERT LE GRAND.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 23 NOVEMBRE 2025

D2/A

Match n° 53718801 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / ETAMPES FC 1

Reprise du dossier.



La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

D3/A

Match n° 54576363 * BENFICA YERRES 1 / COURCOURONNES FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

FMI NON PARVENUES DU 30 NOVEMBRE 2025

D2/B

Match n° 54576370 * VIRY CHATILLON ES 1 / BONDOUNFLÉ AMC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

D3/A

Match n° 54576363 * BENFICA YERRES 1 / COURCOURONNES FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

D3/B

Match n° 54576734 * JANVILLE LARDY ASL 1 / COUDRAYSien FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

Match n° 53718807 du 30 novembre 2025

VERRIERES LE BUISSON 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D2/A

Lecture du courriel de VERRIERES LE BUISSON.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 9 décembre 2025.



CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 30 NOVEMBRE 2025

D2/A

Match n° 53717369 * DRAVEIL FC 1 / VERRIERES LE BUISSON 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

D2/B

Match n° 53717568 * MORANGIS CHILLY FC 2 / MILLY GATINAIS FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

D4/A

Match n° 53718048 * GRIGNY FOOTBALL 91 2 / COUDRAYSIEN FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

D4/B

Match n° 53718443 * MNVDB FC 2 / LONGJUMEAU FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

TI 72h du 30 novembre 2025 à jouer à une date ultérieure

PLESSIS PATE ES 1 / SERMAISE FC 1 * D3/A

AIGLE FERTOISE 1 / FONTENAY VICOMTE FR * D3/B

Demandes de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

BENFICA YERRES 1 / SOISY SUR SEINE AS 1 * D2/B du 21 décembre 2025 (remis) avancé au 7 décembre 2025

Accord de la Commission.

AOP CORBEIL 1 / SAVIGNY FOOT CO 2 * D3/A du 21 décembre 2025 (remis) avancé au 7 décembre 2025

Accord de la Commission.



Match n° 53717836 du 30 novembre 2025

PLATEAU SACLAY ES 1 / BERGERIES AS 1 * D3/C

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de SACLAY reçu le vendredi 28 novembre 2025 à 21h44.
Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 53717830 remis au 21 décembre 2025

BENFICA YERRES 2 / PLATEAU SACLAY ES 1 * D3/C

Demande de BENFICA YERRES de changement de date via Footclubs pour jouer le 7 décembre 2025.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 21 décembre 2025.

Match n° 53718438 remis au 21 décembre 2025

SACLAS MERREVILLE US 3 / PECQUEUSE AS 1 * D4/B

Demande de SACLAS MERREVILLE US de changement de date et de terrain via Footclubs pour jouer le 7 décembre 2025 au stade des Hautes Croix (terrain synthétique).

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 21 décembre 2025 au stade Jean Baudon (terrain en herbe).

Match n° 53717580 du 18 janvier 2026

MNVDB FC 1 / BENFICA YERRES 1 * D2/B

Demande de MNVDB FC de changement de date via Footclubs pour jouer le 21 décembre 2025.

Refus de BENFICA YERRES.

Sans arrêté Municipal de fermeture, la Commission maintient la rencontre le 18 janvier 2026.

+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 30 NOVEMBRE 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 9 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 54571346 * LONGJUMEAU FC 4 / VIGNEUX FCO 4 * Poule C

Match n° 54572657 * SERMAISE FC 4 / ST GERMAIN LES ARPAJON 4 * Poule F

Poule A

Match n° 54570759 * IGNY AFC 4 / ETAMPES FC 4

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

Poule E

Match n° 54572201 * MNVDB FC 5 / MOLIERES-PECQUEUSE 4

Réception d'une feuille de match papier.



Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 9 décembre 2025.

Poule F

Match n° 54572659 * AIGLE FERTOISE 4 / BOUSSY-QUINCY FC 4

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant

Lecture du courriel de visiteur.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

TI 72h du 30 novembre 2025 à jouer le 11 janvier 2026

ST MICHEL FC 91 4 / MORANGIS CHILLY FC 4 * Poule A

Matchs à jouer le 11 janvier 2026

OLLAINVILLE AS 4 / VILLEBON SPF 4 * Poule B remis du 2 novembre 2025

VILLABE ETS 4 / BONDOUNFLE AMC 4 * Poule B remis du 30 novembre 2025

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

MOLIERES-PECQUEUSE ENT 4 / PORT. ST MICHEL 4 * Poule E du 21 décembre 2025 (remis) avancé au 7 décembre 2025

Accord de la Commission.

Match n° 54572190 du 16 novembre 2025

PARAY FC 4 / ITTEVILLE AS 4 * Poule E

Reprise du dossier.

La Commission demande au club d'ITTEVILLE AS un rapport sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 9 décembre 2025.

Match n° 54572652 du 23 novembre 2025

BERGERIES AS 4 / SERMAISE FC 4 * Poule F

Reprise du dossier.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de SACLAY reçu le 23 novembre 2025.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre au 21 décembre 2025.

Match n° 54570751 remis au 21 décembre 2025

MORANGIS CHILLY FC 4 / MONTGERON ES 4 * Poule A

Demande de MORANGIS CHILLY FC de changement de date via Footclubs pour jouer le 7 décembre 2025.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 21 décembre 2025.



Match n° 54572654 remis au 21 décembre 2025

ST GERMAIN LES ARPAJON 4 / CHAMPCUEIL FC 5 * Poule F

Demande de ST GERMAIN LES ARPAJON de changement de date via Footclubs pour jouer le 7 décembre 2025.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 21 décembre 2025.

Match n° 54570771 du 18 janvier 2026

MNVDB FC 4 / MORANGIS CHILLY FC 4 * Poule A

Demande de MNVDB FC de changement de date via Footclubs pour jouer le 7 décembre 2025.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 18 janvier 2026.

+55 ANS

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE DU 23 NOVEMBRE 2025

Poule B

Match n° 54574355 * MNVDB FC 6 / RIS ORANGIS US 6

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 9 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

TI Feuille de Match Papier du 23 novembre 2025 à jouer le 11 janvier 2026

MILLY GATINAIS FC 6 / VILLABE ETS 7 * Poule C

Demandes de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

AIR FRANCE PARIS AS 6 / VILLEMOISSON FC 6 * Poule C remis du 7 décembre 2025 remis au 22 février 2026

Accord de la Commission.

MORANGIS CHILLY FC 6 / PALAISEAU US 6 * Poule A du 21 décembre 2025 (remis) avancé au 7 décembre 2025

Accord de la Commission.

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VILLEMOISSON FC 6 / MORSANG SUR ORGE FC 6 * Poule C du 14 décembre 2025 remis au 15 décembre 2025 à 20h30 au stade des Erables (terrain synthétique)

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 54574193 remis au 21 décembre 2025

ATHIS-MONS USO 6 / VERRIERES LE BUISSON 6 * Poule A

Demande d'ATHIS-MONS USO de changement de date via Footclubs pour jouer le 11 janvier 2026. Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 21 décembre 2025.